



Abandon de paternité par une enfant

Par **iron69**, le **27/07/2014** à **18:04**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**rnJe m'apelle Alexis et j'ai 14 ans mon pere me mes des coups de poins depuis que j'ai 4 ans avant je disais rien et la jen ai parler a toute ma famille mais on sait pas si en tant qu'enfant j'ai le droit de faire une demande d'abandon de paternité parce que je nai plus envie qu'il m'approche.II a aussi frapper ma mere il y a trois ans elle meconnaissable mais on lui a pardonner (encore une fois).

Par **aguesseau**, le **27/07/2014** à **18:09**

bjr,rnla paternité ne se supprime pas.rnce que votre mère doit d'abord faire, c'est de déposer une plainte à la police contre votre père pour violences envers son enfant, ensuite elle peut demander à un juge de retirer l'autorité parentale à votre père.rncdt